

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)**

Séance du 11 mars 2020

REPUBLIQUE FRANCAISE		
DEPARTEMENT du CANTAL		
Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	23
Date de la convocation : 04 mars 2021 Date d'affichage : 04 mars 2021		
Vote : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0		
L'an deux mille vingt et un le onze du Mois de mars		
A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.		
Présents : Françoise ALRIQ, Alain BARRES, Véronique BOREL, Jean BOUCHER, Gilles CHABRIER, Christian GRAS, Pierre JUILLARD, Dimitri OCTAVIE, Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Robert PISSAVY, Pierrick ROCHE, Félix ROCHE, Emmanuelle LAMBERT DELHOMME, Flore COUTURE, Magali CRAUSER, Béatrice CHEVALLET, Danielle ROLLAND.		
Présents par procuration : Aurélien TISSIER donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Vanessa BESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Laurent SAIGNIE donne pouvoir à Véronique BOREL, Roland VIDAL donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Danielle ROLLAND		
Absent : néant.		
Secrétaire de Séance : Flore COUTURE		

OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement 2020 – Budget eau et assainissement

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE D'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :


RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_035-BF

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précède du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 392,60
dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif:	0,00
c. Résultats antérieurs reportés	7 520,79
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	20 913,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précède du signe + ou -)	150 477,33
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précède du signe + ou -)	-203 537,19
Besoin de financement = e + f	53 059,86
AFFECTATION (2) = d.	20 913,39
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	20 913,39
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,


 Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante:
www.murat.fr*

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/03/2021 015-200071702-20210311-DE_2021_035-BF